



PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ

RÉUNION DE L'ORGANE DIRECTEUR DE PCQVP

13 h GMT – 14 h GMT, 25 mars 2025, en ligne via Zoom

Participant·e·s

Membres du Conseil d'administration de PCQVP

Carlos Monge (CM), président

Jana Morgan (JM)

Mamadou Taran Diallo (TD)

Matteo Pellegrini (MP)

Saswati Swetlena (SS), CM/liaison avec le Conseil d'administration

Susan Hazledine (SH), trésorière

Conseil mondial

Aida Gamboa (AG), Pérou (Amérique latine)

Fuad Hasanov (FH), Azerbaïdjan (Eurasie)

Maybel Acquaye (MA), Ghana (Afrique anglophone), représentante du CPA

Nora Hasan (NH), Irak (MENA)

Tengi George-Ikoli (TG), NRCI (Portée mondiale)

Comité de pilotage pour l'Afrique

Elie Kabore (EK), Afrique de l'Ouest francophone

Pius Kossi Koumbou (PK), représentant des OSC au Conseil d'administration de l'ITIE

Ba Aliou Coulibaly (BC), représentant des OSC au Conseil d'administration de l'ITIE

Secrétariat

Ketakandriana Rafitoson (KR), directrice exécutive

Stephanie Rochford (SR), directrice de l'engagement des membres

Rami Hassouna (RH), directeur des finances et des opérations

Nyree Woolston (NW), responsable des opérations

Excusé·e·s

Monday Osasah (MO), Nigeria (Afrique anglophone), président du Conseil mondial

Adam Anthony (AA), Afrique orientale et australe

Christelle Yesalaso (CY), Afrique centrale

Otto Saki (OS), membre du Conseil d'administration

Sihem Bouazza (SB), membre du Conseil d'administration

Victoria Ibezim-Ohaeri (VO), membre du Conseil d'administration

Maria Ramos (MR), Oxfam Amérique (Portée mondiale)

Georges Mpage (GM), Gabon (Afrique francophone)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PCQVP

Décisions

- La composition du Conseil d'administration mondial est approuvée conformément à la proposition.
- Les rôles du Conseil d'administration mondial sont approuvés conformément à la proposition, avec deux rôles supplémentaires sur l'établissement de relations à



PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ

travers d'autres réseaux et mouvements d'une part, et avec les bailleur-se-s de fonds d'autre part.

- Les termes du Conseil d'administration mondial doivent rester les mêmes que la structure actuelle : les mandats sont de trois ans et renouvelables deux fois pour les membres sélectionné-e-s et renouvelables une fois, non consécutivement, pour les membres élu-e-s. Pour favoriser l'équilibre entre les genres, au moins trois des six membres sélectionné-e-s doivent être des femmes à tout moment ; le genre du ou de la titulaire élu-e du siège doit changer à chaque élection.
- Les critères d'éligibilité pour le Conseil d'administration mondial sont approuvés conformément à la proposition.
- Les termes de référence pour le sous-comité des élections sont approuvés conformément à la proposition.

Actions

Action	Responsable	Date
Envoyer un e-mail faisant appel à des volontaires pour faire partie du sous-comité des élections, en définissant une date limite pour se porter volontaire.	SR	26 mars 2025
Rappeler aux membres de PCQVP de participer à la consultation sur la stratégie de marque	Membres des organes de gouvernance	28 mars 2025

1. Accueil et présentations

Le président du Conseil d'administration, CM, a ouvert la réunion, et KR a présenté l'objectif de la session : parvenir aux accords nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle structure de gouvernance mondiale, approuvée par les membres de PCQVP lors de l'Assemblée mondiale à Jakarta le 20 février 2025.

2. Composition du Conseil d'administration mondial

La nouvelle structure de gouvernance fusionnera les trois organes directeurs (le Conseil mondial, le Conseil d'administration et le Comité de pilotage pour l'Afrique) en un seul Conseil d'administration mondial, avec 15 sièges au total : neuf membres élu-e-s et six membres sélectionné-e-s.

Il a été proposé que l'élection de cinq des membres élu-e-s (MENA, ALC, Eurasie, Asie-Pacifique, Portée mondiale) ait lieu en juin 2025 et que les membres actuel-le-s du Comité de pilotage pour l'Afrique restent en fonction jusqu'à la fin de leur mandat, date à laquelle aurait lieu l'élection des quatre autres membres élu-e-s (Afrique de l'Ouest francophone, Afrique de l'Ouest anglophone, Afrique centrale et Afrique orientale et australe), en juin 2026.

La proposition comprenait également un rôle pour les Doyen-ne-s de PCQVP : les détails de ce rôle seront définis dans le cadre des propositions du Manuel de gouvernance.



PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ

Le Conseil d'administration mondial et les mises à jour apportées au Manuel de gouvernance seront mis en œuvre d'ici la fin du mois de juin 2025, qui est la date de fin du mandat du Conseil mondial.

NH a demandé s'il y avait une limite au nombre de candidat·e·s pouvant postuler pour chaque siège. SR a expliqué qu'il n'y a actuellement pas de limite, mais que les candidat·e·s doivent remplir les critères d'éligibilité.

3. Rôle du Conseil d'administration mondial

Sur la base des descriptions de rôle du Conseil d'administration et du Conseil mondial dans le Manuel de gouvernance, il est proposé que le rôle du Conseil d'administration mondial combine les deux éléments. Les membres élu·e·s auront la responsabilité supplémentaire de consulter les membres de PCQVP et de leur faire rapport pour s'assurer que la stratégie et les positions politiques de PCQVP reflètent les perspectives locales et font progresser la vision, la mission et les objectifs stratégiques de PCQVP.

4. Termes du Conseil d'administration mondial

Il a été proposé que les membres élu·e·s aient un mandat unique de cinq ans non renouvelable. Pour assurer la diversité des genres, le genre du ou de la titulaire du siège doit changer à la fin de chaque mandat. Les membres sélectionné·e·s auront un mandat de cinq ans qui peut être renouvelé une fois, pour un mandat total possible de dix ans. Pour favoriser l'équilibre entre les genres, au moins trois des six membres sélectionné·e·s doivent être des femmes à tout moment.

SR a déclaré que ces changements soutenaient l'efficacité et l'efficacité organisationnelles. L'alignement des mandats du Conseil d'administration mondial sur les cycles stratégiques quinquennaux permet à un seul Conseil de superviser la mise en œuvre complète de chaque stratégie. La possibilité pour les membres sélectionné·e·s du Conseil d'administration de renouveler leur mandat garantit une continuité, tandis que la limite globale du mandat réduit les coûts administratifs et le temps d'intégration des nouveaux·elles membres.

Les organes directeurs ont discuté des préoccupations concernant la proposition de mandat de cinq ans pour le Conseil d'administration, car elle diffère du mandat de trois ans précédemment convenu lors de l'Assemblée mondiale. Ils ont également souligné l'importance d'élections échelonnées pour assurer la continuité et empêcher un changement complet qui aurait un impact négatif sur les connaissances institutionnelles.

5. Critères d'éligibilité

Les candidat·e·s au statut de membres élu·e·s au Conseil d'administration mondial doivent démontrer qu'ils·elles remplissent un ensemble de critères. Ces critères sont basés sur les dispositions actuelles du Manuel de gouvernance, ainsi que sur des dispositions supplémentaires visant à répondre aux attentes des membres, exprimées dans leurs commentaires lors des consultations sur la stratégie durant toute l'année 2024 : les membres veulent que leurs représentant·e·s élu·e·s aient une expertise, soient actif·ve·s et proactif·ve·s, et sachent communiquer.

SR a proposé des moyens d'encourager la participation des jeunes et des femmes, ainsi que l'accessibilité sur la base des commentaires du personnel du Secrétariat.



PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ

Si l'inclusion de la représentation des personnes en situation de handicap et des jeunes a été bien accueillie par les membres des organes directeurs, certaines personnes ont souligné la nécessité de se concentrer sur la sélection de personnes qualifiées plutôt que sur la réduction des inégalités. L'accent a été mis sur la méritocratie et sur la capacité vérifiée de l'ensemble des membres du Conseil d'administration à contribuer efficacement.

6. Processus

En l'absence d'un sous-comité permanent de la gouvernance et des élections, il a été proposé qu'un sous-comité des élections composé de trois volontaires soit formé pour évaluer les candidatures aux cinq sièges dont l'élection aura lieu en juin 2025. Une proposition concernant les termes de référence pour le sous-comité des élections a également été abordée. La question du quorum pour les élections a été soulevée. C'est un point important que le sous-comité des élections devra aborder. Au cours de la réunion, aucun-e volontaire ne s'est fait connaître. KR fera un suivi avec tout le monde pour inviter des volontaires à se mobiliser.

7. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.